

## Reprise de la séance

**M. Hansell:** Je viens tout juste d'entrer, monsieur le président. Puisque le bill a été lu pour la deuxième fois et que la Chambre est formée en comité, j'aimerais demander au ministre s'il a examiné ce que certains d'entre nous ont appelé un élément injuste du bill, parce qu'il ne s'applique pas à tous les cas. Au cours de ses observations antérieures le ministre n'a pas touché ce point.

J'ai écouté très attentivement les observations du ministre des Affaires des anciens combattants cet après-midi avant la deuxième lecture et je dois avouer que je ne l'ai jamais vu plus en forme qu'à ce moment-là. Toutefois, je pense qu'il a mal interprété l'élément d'injustice que certains d'entre nous ont signalé. L'honorable député de Moose-Mountain en a parlé cet après-midi, j'en avais parlé hier et l'honorable député de Bow-River avait parlé dans le même sens il y a quelques jours. Nous n'avons pas prétendu qu'il était injuste dans le sens qu'en aidant aux provinces Maritimes il jouait au détriment des autres provinces. Nous n'avons jamais voulu parler d'inégalité dans ce sens-là. Nous avons soutenu qu'il y avait inégalité de traitement en ce sens que le même projet de loi aurait pu avoir un caractère global et, sans rien retirer aux provinces Maritimes de ce que le bill leur offre actuellement, il aurait pu en permettre l'application aux autres provinces qui l'auraient désiré.

Cet après-midi, le ministre des Affaires des anciens combattants s'est exprimé de façon à laisser entendre que certaines autres provinces n'avaient peut-être pas besoin d'une mesure législative de cet ordre, l'Alberta, par exemple, avec ses ressources en pétrole, gaz, richesses hydro-électriques, ses rivières et autres cours d'eau. Je lui rappellerai quelque chose qu'il n'a peut-être pas étudié suffisamment. C'est que toutes ses ressources en gaz, pétrole, rivières et cours d'eau, richesses hydrauliques, n'empêchent pas l'Alberta d'avoir des centrales thermiques. Il y a, à Forestburg, une centrale thermique très importante aménagée au coût de plus de 5 millions. La centrale fournit de l'électricité à bien des milles à la ronde.

Si je souligne les dispositions du bill qui créent une inégalité de traitement c'est qu'il existe dans ma circonscription une vaste région houillère dans le marasme. Ce charbon pourrait alimenter une centrale thermique. La province de l'Alberta n'est peut-être pas dans le marasme, mais ses régions houillères le sont. S'il était possible d'assembler géographiquement toutes les régions de charbon de l'Alberta, la province du Nouveau-Brunswick s'y perdrait. Autrement dit, la superficie du Nouveau-Brunswick est moins étendue que

l'ensemble des régions houillères de l'Alberta. Quant aux localités en proie au marasme, les régions houillères de l'Alberta périssent autant que le Nouveau-Brunswick.

Je le souligne encore, nous ne désirons pas donner l'impression que nous répugnons à voir offrir de l'aide au Nouveau-Brunswick. Nous le souhaitons et nous appuyons la mesure à l'étude mais, à notre avis, les Canadiens se réjouiraient davantage et le parti conservateur montrerait un plus vif esprit national si le bill avait une portée générale. J'aimerais que le ministre se prononce sur ce point, s'il le désire.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur le président, je dois me borner à répéter mes assertions antérieures relativement à tout aménagement éventuel de centrale thermique, de centrale hydraulique ou de lignes de transmission en Alberta. A ce qu'a dit le premier ministre, je pourrais seulement ajouter qu'elle devrait démontrer la nécessité d'énergie à meilleur marché et son incapacité d'obtenir les fonds; elle devrait aussi respecter les diverses autres normes dont j'ai parlé. Voilà la situation en deux mots.

**M. Hansell:** Je ne veux pas que le ministre me comprenne mal. Je ne crois pas que nous ayons besoin de force motrice ou d'énergie hydro-électrique en Alberta; mais, si une usine thermique était établie dans le pas du Nid-de-Corbeau, elle pourrait produire de l'électricité en vue de l'exportation aux États-Unis, où il y a de grandes villes. Ce n'est pas que nous ayons besoin de la force motrice ou que nous voulions plus d'énergie hydro-électrique en ce moment. Il y a tout simplement un principe en jeu dans ce cas. L'Alberta et toutes les autres provinces devraient pouvoir adresser une demande et bénéficier de la mesure, si elles le désiraient.

**L'hon. M. Lesage:** De l'énergie subventionnée en vue de l'exportation aux États-Unis? Non, monsieur le président. Aux termes de l'accord à signer, je crois comprendre que la province aurait à répartir les subventions au charbon entre les exploitants, y compris les exploitants privés. Le ministre pourrait-il dire au comité quelle sera la norme ou la méthode de répartition de ces subventions entre les exploitants des usines d'énergie?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur le président, pour des raisons évidentes, nous avons demandé aux provinces de se charger de cette question très importante. Comme je le comprends, il existe un mode de vérification en vertu duquel chaque société devra établir à la satisfaction de la commission d'énergie de la province les quantités de houille qu'elle a employées pour produire le courant industriel, en prenant pour base la